

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 6 décembre 2024

N° 2024-681

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 6 décembre 2024

Délibération

Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite

N° 2024-681

Opération d'intérêt métropolitain Arc Rive droite - Cité de la construction durable - création de l'association Woodrise Vallée - Décision - Désignation - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Issu d'une dynamique soutenue par Bordeaux Métropole et Euratlantique depuis 2014 en faveur de la décarbonation du BTP et de la construction bois, le projet WoodRise vallée répond à un besoin exprimé par les acteurs de la construction bois : poursuivre la structuration de leur écosystème, en lui permettant de se regrouper, de s'animer et d'accélérer son développement, avec une attention particulière pour les artisans.

L'appel à projet imminent de l'Ademe, « Industrialisation Performante des Produits Bois (IPPB) et la labélisation au dispositif « Territoires d'industrie » de la construction bois montre à quel point le développement de l'écosystème est attendu au niveau national.

Servant à la fois les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), de la Feuille de route du développement économique de Bordeaux Métropole, et de l'OIM Arc Rive droite, le projet WoodRise vallée s'implante sur le secteur de la Blancherie à Artigues, sur un foncier de 6 hectares à bâtir et 4500 m2 bâtis appartenant à Bordeaux Métropole qui en conserve la pleine gestion.

Outre l'aspect foncier et immobilier, l'enjeu du projet est de garantir sa cohérence thématique sur la durée, et son ambition de démonstrateur d'innovation. Pour cela il est proposé de structurer le projet en créant un véhicule juridique dédié à la coordination de l'ensemble du projet, à la formalisation de l'adhésion des acteurs de l'écosystème, à l'animation de cet écosystème, et d'autre part à la captation de cofinancements extérieurs : l'association WoodRise vallée.

Dans ce contexte, il vous est proposé que Bordeaux Métropole se joigne à 4 autres organismes afin de créer cette association WoodRise vallée: la Ville d'Artigues-près-Bordeaux, l'établissement public d'aménagement Euratlantique, l'institut technologique construction bois ameublement FCBA, et Odeys, le cluster régional Nouvelle Aquitaine construction et aménagement durable.

Le détail des statuts de l'association est annexé à la présente.

Objet de l'association

L'association travaillera sur trois axes principaux : la production, la formation et la recherchedéveloppement.

Pour cela elle animera l'écosystème de la filière forêt-bois, créera les conditions d'échange, de partage et de diffusion des connaissances et d'expériences dans l'objectif de promouvoir la filière de la construction Bas Carbone et favoriser les innovations, gèrera les services

mutualisés et les espaces dédiés aux entreprises implantées sur le site (conciergerie...), répondra à des appels à projets et aidera ses membres à répondre à des appels à projets, préparera les décisions de Bordeaux Métropole, en émettant un avis consultatif sur le développement d'outils permettant l'exécution du projet de la « WoodRise Vallée », et sur le choix des acteurs économiques candidats à une implantation sur le site.

Gouvernance

En tant que membre co-fondateur de l'association « Woodrise Vallée », Bordeaux Métropole entrera, de droit, dans la gouvernance de l'association : au Conseil d'administration, et éventuellement au Bureau.

Bordeaux Métropole disposera de deux représentants au Conseil d'administration. Chacun des autres membres co-fondateurs de l'association disposera d'un représentant.

Lors des Assemblées générales, Bordeaux Métropole disposera de huit voix délibératives en tout, 4 pour chaque représentant de Bordeaux Métropole. Chacun des autres membres cofondateurs de l'association disposera de 4 voix délibératives. Les autres membres de l'association disposeront d'une voix.

Il vous est proposé de désigner par la présente délibération les deux représentants de Bordeaux Métropole au sein de la future association.

Budget de fonctionnement

Les aspects financiers de la future association seront formellement abordés dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025. Toutefois, à ce jour, les orientations suivantes sont envisagées, en deux temps :

- Une phase d'amorçage sur une durée de trois ans correspondant à la durée des travaux sur le bâtiment, et l'installation progressive des premiers occupants sur un tiers des surfaces ;
- Un fonctionnement nominal, en autonomie financière.

NB: l'association n'a pas vocation à gérer les flux financiers liés au foncier et à l'immobilier du site WoodRise vallée. Les flux relatifs à l'implantation d'entreprises sur le site seront gérés directement par Bordeaux Métropole. L'association verserait un loyer à Bordeaux Métropole.

Amorçage

Pendant les 3 premières années d'amorçage, il est envisagé que Bordeaux Métropole (au travers du budget de l'OIM Arc Rive droite) attribue une subvention de fonctionnement annuelle de 70.000€.

Les 4 autres membres co-fondateurs verseraient une cotisation spéciale de 5000€ chacun (20.000€ en tout) la première année, puis une cotisation simple les autres années.

Le Conseil régional sera sollicité prochainement pour une aide à l'association.

Fonctionnement nominal

A la suite des 3 années d'amorçage, l'association Woodrise Vallée devrait, grâce à son offre de services (environ 310.000€) et aux cotisations des membres (environ 40.000€), atteindre une autonomie financière.

Investissements

Parmi ses objectifs, l'association Woodrise Vallée coordonnera un projet de création d'une plateforme digitale Construction 4.0, dans le cadre d'un Appel à projet de l'ADEME.

Une partie des investissements réalisés par Bordeaux Métropole pour la rénovation du bâtiment existant sur le site WoodRise vallée serait alors valorisée comme apport au projet de plateforme digitale. Des financements de l'ADEME, voire d'autres services de l'Etat, du Conseil régional, et d'entreprises privées seraient alors mobilisés.

Calendrier envisagé

- Immatriculation de l'association : début décembre 2024;
- Lancement par Bordeaux Métropole d'un Appel à candidature pour une première phase d'implantation d'acteurs économiques dans les bureaux actuellement opérationnels du site WoodRise vallée : début 2025 ;
- Candidature de l'association WoodRise vallée aux appels à projet nationaux : fin décembre 2024 / 2025 ;
- Implantation des premiers acteurs économiques sur le site WoodRise vallée : 2ème trimestre 2025 ;
- Premières prestations de services de l'association WoodRise vallée : 2 -ème semestre 2025 ;
- Travaux de rénovation et d'aménagement intérieur d'une partie du bâtiment existant, par Bordeaux Métropole: 2025 2028 ;
- Commercialisation des terrains à bâtir, coordonnée par Bordeaux Métropole : 2ème semestre 2025.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU le Schéma de Développement Economique Métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

VU la délibération 2023-390 du Conseil métropolitain du 19 septembre 2023 approuvant le plan guide d'aménagement des secteurs à vocation économique Blancherie – Feydeau sis à Artigues-près-Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la participation de Bordeaux Métropole à la création de l'association Woodrise Vallée concourra à dynamiser la filière construction bois / ameublement et à accélérer la transition environnementale du secteur de la construction durable.

DECIDE

<u>Article 1 :</u> de co-fonder l'association Woodrise Vallée avec 4 co-fondateurs, la Ville d'Artigues-près-Bordeaux, l'établissement public d'aménagement Euratlantique, l'institut technologique construction bois ameublement FCBA, et Odeys, cluster régional Nouvelle Aquitaine construction et aménagement durable,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les statuts de l'association, ci-annexés;

<u>Article 3 :</u> de désigner deux représentants de Bordeaux Métropole qui siègeront au Conseil d'administration de l'association, en la personne de :

- Monsieur Alexandre Rubio
- Monsieur Patrick Bobet

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés – Désignations effectuées.

Abstention: Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur FLORIAN, Madame HELBIG, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MAURIN, Monsieur PESCINA, Monsieur PUJOL, Monsieur RUBIO, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024

Pour expédition conforme,

par délégation, le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT